



REGLEMENT DU C.A.S.G.A.

Vous êtes inscrit ou votre enfant vient d'être inscrit dans une section de notre club. Cela suppose certaines règles de conduite afin d'assurer le bon fonctionnement de celles-ci :

Adhérer à un club : c'est marquer son appartenance et apporter sa contribution à une association dont on partage la philosophie. Ce n'est pas acheter des prestations. Les adhérents ne sont pas des clients, des consommateurs mais des acteurs.

Présence régulière aux entraînements.

Respect :

- des horaires (venir chercher les enfants dès la fin de l'entraînement afin d'éviter à avoir à faire la police dans les vestiaires. Nous vous rappelons que pendant les heures club, l'entraîneur se trouve tout seul sur le bord du bassin et donc ne peut pas s'occuper de tout).

- de l'entraîneur et des bénévoles.

- des locaux et du personnel de la piscine.

En cas de non respect de ces règles, votre enfant peut se voir interdire temporairement (voir définitivement) l'accès aux entraînements (sans possibilité de remboursement).

Mise en place et rangement du bassin lors des séances.

Pour la section sportive :

- Les accompagnateurs sont tolérés dans les gradins pendant les entraînements. En cas de problèmes, ils peuvent se voir interdire l'accès à ces gradins pour la bonne marche des entraînements.

- Ponctualité à l'entraînement.

- Travail effectif fourni pendant l'entraînement.

- Participation aux éventuelles compétitions.

- Pouvoir se mettre à disposition pour les déplacements (sur le plan véhicule).

- Présence d'officiels obligatoire sur le bassin lors des compétitions (envisager que certains parents passent les examens nécessaires).

- Participer à la mise en place et au rangement du bassin lors des compétitions à domicile.

L'engagement à une compétition suppose différentes contraintes financières pour le club. De ce fait, quelqu'un qui accepte de participer à une compétition s'engage à réellement participer.

L'entraîneur explique aux nageurs les compétitions où ils sont susceptibles de participer.

Il vous appartient de vous renseigner auprès de vos enfants et de l'entraîneur de façon régulière. En effet, votre acceptation ou votre refus éviteront des frais inutiles pour le club (engagements et forfaits).

Pour la section aquaform :

-Merci de respecter l'horaire de la séance

-Personne, hormis les participants à l'aquaform, n'est admis au bord, et / ou dans les bassins (l'entraîneur ne pouvant surveiller et assurer le suivi correct de la séance en même temps).

L'inscription et l'entrée sur le bord du bassin ne seront définitives qu'à réception du dossier complet.

Un panneau d'affichage est situé dans le hall de la piscine.

Vous y trouverez un grand nombre d'informations.

Vous êtes donc fortement incités à consulter ce panneau très régulièrement ainsi que :

Sur le site du club : <http://casganatation.fr>

Adresse de messagerie du club : contact@casganatation.fr

CASGA Natation

Piscine Intercommunale - 63780 St Georges de Mons

Tél : 06 52 30 28 29 ou 04 73 86 78 44 - <http://casganatation.fr> - contact@casganatation.fr

Siret : 323 706 861 000 16